

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 342

12 février 2013

### SOMMAIRE

<b>Abonomally Furniture Concept S.à r.l. ....</b>	<b>16376</b>	<b>Boval S.A. ....</b>	<b>16371</b>
<b>ACP Occasions S.à r.l. ....</b>	<b>16376</b>	<b>Carlyle Strategic Partners II Luxembourg</b>	
<b>Across International s.à r.l. ....</b>	<b>16373</b>	<b>S.à r.l. ....</b>	<b>16370</b>
<b>Adho Immo S.A. ....</b>	<b>16373</b>	<b>Celeno International S.A. ....</b>	<b>16374</b>
<b>Adho Immo S.A. ....</b>	<b>16372</b>	<b>Colyzeo II Finance S.à r.l. ....</b>	<b>16374</b>
<b>Adho Immo S.A. ....</b>	<b>16373</b>	<b>Colyzeo II Finance S.à r.l. ....</b>	<b>16374</b>
<b>Adho Immo S.A. ....</b>	<b>16373</b>	<b>Concept Factory S.A. ....</b>	<b>16374</b>
<b>Adho Immo S.A. ....</b>	<b>16372</b>	<b>De Bei'ermann S.à r.l. ....</b>	<b>16373</b>
<b>Adho Immo S.A. ....</b>	<b>16372</b>	<b>De Bei'ermann S.à r.l. ....</b>	<b>16374</b>
<b>Advanced Business &amp; Management Lux s.à</b>		<b>De Bei'ermann S.à r.l. ....</b>	<b>16376</b>
<b>r.l. ....</b>	<b>16372</b>	<b>De Bei'ermann S.à r.l. ....</b>	<b>16375</b>
<b>AFI (East-Central Europe) Development</b>		<b>Diatec ....</b>	<b>16375</b>
<b>S.à r.l. ....</b>	<b>16372</b>	<b>Diggi S.à r.l. ....</b>	<b>16375</b>
<b>Alpiq Eurotrade S.à r.l. ....</b>	<b>16383</b>	<b>DM Concept S.à r.l. ....</b>	<b>16375</b>
<b>AMBK Properties S.à r.l. ....</b>	<b>16376</b>	<b>Entreprise d'électricité et d'éclairage Ruc-</b>	
<b>AMBK Real Estate S.à r.l. ....</b>	<b>16376</b>	<b>ken S.A. ....</b>	<b>16375</b>
<b>ARMADEGE Benelux ....</b>	<b>16414</b>	<b>Erilielux S.à r.l. ....</b>	<b>16408</b>
<b>AubRiv S.à r.l. ....</b>	<b>16401</b>	<b>Eurofins Support Services LUX Holding</b>	
<b>Aviva Investors Luxembourg ....</b>	<b>16390</b>	<b>.....</b>	<b>16386</b>
<b>Barkan Lux s.à r.l. ....</b>	<b>16371</b>	<b>Eurofins Water Testing LUX ....</b>	<b>16388</b>
<b>BATI-FORt S.à r.l. ....</b>	<b>16371</b>	<b>Gupa ....</b>	<b>16377</b>
<b>Benlux ....</b>	<b>16371</b>	<b>Hupah Investor Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>16397</b>
<b>Biscarosse S.A. ....</b>	<b>16370</b>	<b>Ideas Investment Holding S.A. ....</b>	<b>16416</b>
<b>Blackrock Sàrl ....</b>	<b>16371</b>	<b>NBIM S.à r.l. ....</b>	<b>16395</b>
<b>Boggart Finances S.A. ....</b>	<b>16370</b>	<b>Swiss Life (Luxembourg) ....</b>	<b>16416</b>
<b>Boggart Finances S.A. ....</b>	<b>16370</b>	<b>Tele2 Finance Luxembourg S.A. ....</b>	<b>16412</b>
<b>Bohnen &amp; Becker Lubrifiants S.e.n.c. ....</b>	<b>16381</b>	<b>Uni Solar SA ....</b>	<b>16388</b>
<b>Boval S.A. ....</b>	<b>16370</b>	<b>WI-BA-Metall S.à r.l. ....</b>	<b>16377</b>

**Boval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 11.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOVAL S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013006691/11.

(130007999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Boggart Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.749.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOGGART FINANCES S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013006688/11.

(130008171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Boggart Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.749.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOGGART FINANCES S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013006687/11.

(130008152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Biscarosse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel.  
R.C.S. Luxembourg B 98.972.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Helmsange, le 07/01/2013.

Référence de publication: 2013006684/10.

(130007202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.359.082,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 145.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006705/11.

(130008214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Barkan Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 143.153.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006669/10.

(130007681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**BATI-FORt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 151.079.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013006671/10.

(130007935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Benlux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006679/10.

(130007567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Blackrock Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 126.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006656/10.

(130007245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Boval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 11.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
le 17/12/2010, référence L100193635.04.

Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOVAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013006693/14.

(130008001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**AFI (East-Central Europe) Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2013006607/14.

(130008176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Adho Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013006597/10.

(130007356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Adho Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013006598/10.

(130007357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Adho Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013006599/10.

(130007358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Advanced Business & Management Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 105.746.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006602/10.

(130007259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Adho Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013006594/10.

(130007353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Adho Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013006595/10.

(130007354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Adho Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013006596/10.

(130007355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Across International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 148.085.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006590/10.

(130007790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**De Bei'ermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 44.756.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013006784/14.

(130007520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Concept Factory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 50.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006756/10.

(130007823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Celeno International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006738/10.

(130007156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Colyzeo II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006718/10.

(130007243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Colyzeo II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 134.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006719/10.

(130007244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**De Bei'ermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 44.756.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013006785/14.

(130007521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Diatec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 29, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 31.090.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006791/10.

(130007131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Diggi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9255 Diekirch, 5, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 107.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006792/10.

(130007949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**DM Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8557 Petit-Nobressart, 2, Im Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 108.200.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2013.

Référence de publication: 2013006793/10.

(130007199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Entreprise d'électricité et d'éclairage Rucken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.744.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006810/10.

(130007499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**De Bei'ermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 44.756.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013006786/14.

(130007932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Abonomally Furniture Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 87, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006587/10.

(130007988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**ACP Occasions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.491.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006588/10.

(130007132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**AMBK Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006619/10.

(130007253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**AMBK Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006620/10.

(130007254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**De Bei'ermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 44.756.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013006787/14.

(130007933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Gupa, Société à responsabilité limitée,  
(anc. WI-BA-Metall S.à r.l.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 138.432.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am neunzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Patrick FEIDLER, Spediteur, geboren am 26. Juni 1973 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, 83, Hinderhausen;

2.- Herr Guido BRÜLS, Bauleiter, geboren am 25. Juli 1962 in Bütgenbach (Belgien), wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, 13, Hohlweg,

hier vertreten durch Herr Dirk Heinen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 ST.VITH, 58f, Rodter Strasse, kraft der 13. Dezember 2012 erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die Gesellschafter haben den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass die Gesellschafter die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " WI-BA-METALL S.à r. l." mit Sitz in L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 138.432, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 28. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1369 von 4. Juni 2008, ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck, am 15. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 304 vom 11. Februar 2010 (hiernach „die Gesellschaft“).

I. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), aufgeteilt in einhundertzwanzig (120) Geschäftsanteile von jeweils einhundertfünf Euro (EUR 105,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

1.- Herr Patrick FEIDLER, vorgeannt, SECHSZIG Anteile . . . . .	60
2.- Herr Guido BRÜLS, vorgeannt, SECHSZIG Anteile . . . . .	<u>60</u>
Total: HUNDERTZWANZIG Anteile . . . . .	120

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

II.- In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung*

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „GUPA“;
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon zur Adresse in L-9991 Weiswampach, Am Hock 2;
3. Abänderung des Gesellschaftszweckes und diesbezügliche Neuverfassung des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Die Tätigkeit einer Handelsagentur und die Vermittlung jeglicher Geschäfte gegen Zahlung von Kommissionen;
- die Immobilienförderung, den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Tätigkeit eines Lager- und Logistikunternehmens;
- den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Ausführung von Verwaltungsarbeiten und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.";

4. Vollständige Neufassung der Satzung der Gesellschaft;

5. Sonstiges.

und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsbezeichnung von „VI-BA-METALL S.à r. l.“ umzuändern in „GUPA“.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen einstimmig den Gesellschaftssitz von L-8009 Strassen, 55, route d’Arlon nach L-9991 Weiswampach, Am Hock 2 zu verlegen.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern und diesbezügliche Neuverfassung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Die Tätigkeit einer Handelsagentur und die Vermittlung jeglicher Geschäfte gegen Zahlung von Kommissionen;
- die Immobilienförderung, den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Tätigkeit eines Lager- und Logistikunternehmens;
- den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Ausführung von Verwaltungsarbeiten und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können."

*Vierter Beschluss*

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Absatz 1 des Artikels 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach."

### Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Satzungen der Gesellschaft vollständig neuzufassen.  
Demzufolge, werden die vollständigen Satzungen der Gesellschaft in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

#### **„Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „GUPA“.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Die Tätigkeit einer Handelsagentur und die Vermittlung jeglicher Geschäfte gegen Zahlung von Kommissionen;
- die Immobilienförderung, den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Tätigkeit eines Lager- und Logistikunternehmens;
- den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Ausführung von Verwaltungsarbeiten und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

#### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), aufgeteilt in einhundertzwanzig Anteile (120) von je einhundertfünf Euro (EUR 105,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen übertragbar gemäß folgenden Bestimmungen.

Wenn einer der Gesellschafter zu Lebzeiten aus der Gesellschaft austreten und seine Anteile veräußern will, müssen die Immobilien der Gesellschaft von einem unabhängigen Sachverständigen neu bewertet werden. Den verbleibenden Gesellschaftern wird ein absolutes Vorkaufsrecht auf die zu veräußerten Anteile eingeräumt im Verhältnis ihrer bestehenden Beteiligung in der Gesellschaft.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle des Todes eines Teilhabers, behalten sich die restlichen Gesellschafter die Wahl vor, nach Neubewertung der Immobilien durch einen unabhängigen Sachverständigen, die Erben auszuzahlen oder mit in die Gesellschaft einzubeziehen, dies im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften wie beschrieben unter Absatz 5 des gegenwärtigen Artikels.

Im Todesfall können die Gesellschaftsanteile nur an Nichtgesellschafter übertragen werden, mittels Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) der Stimmrechte der Überlebenden vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 18.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen."

### *Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Weiswampach, datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. FEIDLER, D. HEINEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15347. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil et des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 31. Dezember 2012.

Référence de publication: 2013000570/239.

(120226511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

### **Bohnen & Becker Lubrifiants S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.787.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Clemens Bohnen, geboren am 2. Juli 1971 in D-Mönchengladbach, wohnhaft in D-41372 Niederkrüchten, Gartenstraße 8,

2. Herr Volker Becker, geboren am 10. Juli 1970 in D-Wadern wohnhaft in D-66620 Nonnweiler, Johannisstraße 4.

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Bezeichnung - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck**

**Art. 1.** Hiermit wird eine Offene Handelsgesellschaft (société en nom collectif) unter der Firmenbezeichnung „Bohnen & Becker Lubrifiants S.e.n.c." gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 3.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft ist in Remich.

Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch die Geschäftsführung verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Großhandel mit Schmierstoffen und sonstigen Mineralölprodukten.

Sie kann weiterhin sämtliche handelsüblichen, industriellen und finanziellen Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

#### **B. Gesellschaftskapital - Gesellschaftsanteile**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend Euro (200.000.- EUR), eingeteilt in zweihundert (200) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils tausend Euro (1.000.- EUR).

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit von der Gesellschafterversammlung abgeändert werden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Sollte das Eigentum an Anteilen aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Anteilen geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Anteilen resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.

**Art. 8.** Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder im Todesfall bedarf im Übrigen der einstimmigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an pflichtteilsberechtigte Erben oder an den (überlebenden) Ehegatten bedarf keiner Zustimmung.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen und der Tod oder die Auflösung eines Gesellschafters führen nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 9.** In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil ist eine Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder von ihr angenommen wurde.

**Art. 10.** Jeder Anteil gibt Recht auf einen Bruchteil der Gewinne und des Gesellschaftsvermögens in direktem Verhältnis zu der gesamten Anteilzahl.

Die Gesellschafter haften unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

### C. Geschäftsführung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten. Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinn zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungsgeschäfte vorzunehmen, die dem Zweck der Gesellschaft dienen. Die Geschäftsführung ist jedoch an die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung zwingend gebunden.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird rechtsgültig gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer vertreten. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, vertritt dieser die Gesellschaft stets alleine.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Die Geschäftsführung ist verpflichtet, alle Geschäfte der Gesellschaft nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Buchführung aufzuzeichnen und am Ende jedes Geschäftsjahres einen Jahresabschluss unter Beachtung der handelsrechtlichen Vorschriften aufzustellen, der den Gesellschaftern vorgelegt wird. Weiter bereitet die Geschäftsführung ihren Bericht vor und stellt ihn den Gesellschaftern ebenfalls zur Verfügung.

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter erhält eine Abschrift des Jahresabschlusses und des Berichts des Geschäftsführers spätestens fünfzehn Tage vor seiner Feststellung.

### D. Gesellschafterversammlung

**Art. 17.** Einmal im Jahr treffen sich die Gesellschafter zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, deren Tagesordnung die Feststellung des Jahresabschlusses und des Berichts des Geschäftsführers, die Entscheidung über die Verwendung des Nettogewinns und die Entlastung des Geschäftsführers enthält.

Die Gesellschafterversammlungen werden am Sitz der Gesellschaft abgehalten falls nicht anders verordnet.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter erhält von dem Geschäftsführer wenigstens fünfzehn Tage vor der Sitzung ein Einberufungsschreiben mit der Tagesordnung.

Das Stimmrecht bemisst sich nach Kapitalanteilen. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme. Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur ordnungsgemäß gefasst, wenn sie von dem oder den Gesellschaftern angenommen werden, die zusammen mehr als die zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten. Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter dem zustimmen. Entscheidungen, die die Satzung ändern, erfordern eine Zustimmung von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

### E. Auflösung und Liquidierung

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren. Fassen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so ist der Geschäftsführer als Liquidator anzusehen.

### F. Generalregelung

**Art. 20.** Für sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Punkte gelten die Luxemburger Gesetze.

### G. Übergangsregelung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember 2012.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Gesellschaftsanteile werden von den Erschienen wie folgt gezeichnet:

1.) Herr Clemens Bohnen, vorgeannt, zeichnet einhundertneunzig (190) Gesellschaftsanteile im Nominalwert von einhundertneunzig tausend Euro (190.000.- EUR).

2.) Herr Volker Becker, vorgeannt, zeichnet zehn (10) Gesellschaftsanteile im Nominalwert von zehn tausend Euro (10.000.- EUR).

Die Erschienenen erklären, ohne dass der amtierende Notar dies bestätigen kann, dass sämtliche Geschäftsanteile vollständig und in Bar eingezahlt wurden, so dass der Betrag von zweihundert tausend Euro (200.000.- EUR) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht.

#### Kosten

Die Kosten für die Gründung werden auf eintausend fünfhundert Euro (1.500.- EUR) geschätzt und werden von der Gesellschaft getragen.

#### Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Im Anschluss an die Gesellschaftsgründung, haben die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abgehalten und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen bestimmt.

3) Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Volker Becker, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

#### Erklärung

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt sind und bestätigen dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. BOHNEN, V. BECKER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 10 décembre 2012. Relation: REM/2012/1582. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 17. Dezember 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013000584/110.

(120226538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

### **Alpiq Eurotrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.480.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.145.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of December.

Before Maître Marc Lecuit, Civil Law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Alpiq AG, a public limited company governed by the laws of Switzerland, having its registered office in Bahnhofquai 12, 4600 Olten, Switzerland, registered with the commercial register of the canton of Solothurn (Switzerland) under number CH-249.3.000.044-9 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Khadidjatou Amidou, jurist, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of "Alpiq Eurotrade S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.145, incorporated by deed of Maître Joëlle Baden, civil law notary, residing in Luxembourg, dated 20 December 2007, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 606 of 11 March 2008, which articles of association have been lastly amended by a deed of Maître Marc Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, dated 14 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”);

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Closing of the liquidation;
5. Determination of the place where the Company’s documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company’s liquidation; and
6. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

*First resolution*

Mrs. Khadidjatou Amidou, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company as at December 20<sup>th</sup>, 2012, attached hereto as schedule A (the «Schedule A») and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and the entry of the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this deed.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator and sole shareholder of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby transferred and conveyed to Sole Shareholder; and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closing of the liquidation are duly settled and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

*Third resolution*

IT IS HEREBY RESOLVED to close the liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

IT IS HEREBY RESOLVED to give full discharge, up to this date, to the managers of the Company for the accomplishment of their duties.

*Fifth resolution*

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the current registered office of the Company.

*Miscellaneous*

IT IS HEREBY RESOLVED to grant power to Ms. Khadidjatou Amidou, pre-named in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closing of the Company’s liquidation.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Parent Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euros (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

Alpiq AG, une société anonyme régie par les lois de la Suisse, ayant son siège social au Bahnhofquai 12, 4600 Olten, Suisse et enregistrée au Registre de Commerce du Canton de Solothurn (Suisse) sous le numéro CH-249.3.000.044-9 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière du capital social de la société «Alpiq Eurotrade S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.145, constituée par acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 20 décembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 daté du 11 mars 2008, dont les statuts ont depuis été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, daté du 14 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation de la Société; et
6. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Madame Khadidjatou Amidou, pré-mentionnée, agissant au nom et pour le compte de l'Associée Unique, approuve le bilan de la Société au 20 décembre 2012 et joint comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en œuvre les stipulations du présent acte.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur et d'associée unique de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée Unique; et que

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée Unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée Unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

*Troisième résolution*

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

*Quatrième résolution*

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

*Cinquième résolution*

IL EST DECIDE que les livres et documents de la Société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à Luxembourg, au siège social actuel de la Société.

*Divers*

IL EST DECIDE de conférer pouvoir à Madame Khadidjatou Amidou, pré-mentionnée, afin:

(i) de procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

(ii) de faire et signer tout document ou toute notification en rapport avec les dépôts et publications relatés ci-dessus, et plus généralement de faire, exécuter ou signer toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile dans le but de clôturer la liquidation de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2012. Relation: MER/2012/3022. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000607/157.

(130000712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Eurofins Support Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.149.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Support Services LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 mai 2010, publié au mémorial C numéro 1403 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153149.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 225 du 26 janvier 2012.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zékine YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie REYNAERT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de DEUX CENT MILLE EURO (EUR 200.000,-) à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000,-) par la création et l'émission de DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 396.000,-), dont VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) seront alloués au capital social et TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE EUROS (EUR 376.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX CENTS (200) parts sociales par la société «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 396.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) par la création et l'émission de DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 396.000,-) dont VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) seront alloués au capital social et TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE EUROS (EUR 376.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959.

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 396.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Support Services LUX Holding», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000,-) représenté par DEUX MILLE DEUX CENTS (2.200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance. Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, YILDIZ, REYNAERT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000807/88.

(130000423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

### **Uni Solar SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

En date du 28 décembre 2012 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de catégorie A de la société UNI SOLAR S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 116027.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Andrea DE MARIA

26-28, Rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

Référence de publication: 2013004957/14.

(130004632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

### **Eurofins Water Testing LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 164.148.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Water Testing LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 19 octobre 2011, publié au mémorial C numéro 2896 du 26 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164148.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011 publié au mémorial C numéro 249 du 30 janvier 2012.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zéline YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie REYNAERT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) à CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-) par la création et l'émission de DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-), dont VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) seront alloués au capital social et TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS (EUR 330.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX CENTS (200) parts sociales par la société «Eurofins Environment Testing LUX Holding», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) à CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) par la création et l'émission de DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-) dont VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) seront alloués au capital social et TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS (EUR 330.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins Environment Testing LUX Holding», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860,

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX CENTS (200) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Water Testing LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-) représenté par MILLE SEPT CENTS (1.700) parts sociales d'une valeur nominale / de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 2.000,-.

DONTACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, REYNAERT, YILDIZ, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000808/89.

(130000442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December.

before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the "EGM") of the shareholders of "AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG" (the "Company"), a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, incorporated on 9<sup>th</sup> March 1987 by deed of a Luxembourg notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 163 of 2<sup>nd</sup> May 1987.

The articles were last amended on April 7, 2011, following a deed of notary Henri Hellinckx published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1353 of June 22, 2011.

The meeting was presided by Mrs Irina HEINTEL, private employee, having its professional address in Luxembourg, (duly appointed by shareholders),

who appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, having its professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, having its professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list all 233,696 (two hundred and thirty-three thousand six hundred and ninety-six) shares in issue in the Company are represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

II. That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda:*

1.- Appointment of one of the Attorneys as chairman of the general meeting pursuant to Article 8.3 of the Articles of Incorporation.

2.- Decrease of the capital by an amount of EUR 1,204,338 (one million two hundred and four thousand three hundred and thirty-eight euros) to bring it from its present amount of EUR 5,793,172.52 (five million seven hundred and ninety-three thousand one hundred and seventy-two euros and fifty-two cents) to EUR 4,588,834.52 (four million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-four euros fifty-two cents) by the absorption of the losses of the Company as of December 31, 2011 and by the cancellation of 48,582 (forty-eight thousand five hundred and eighty-two) shares without nominal value.

3.- Additional decrease of the capital by an amount of EUR 788,834.52 (seven hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-four euros fifty-two cents) to bring the capital to EUR 3,800,000 (three million eight hundred thousand euros) by the cancellation of 31,821 (thirty-one thousand eight hundred and twenty-one) shares and by the reimbursement to the shareholders of an amount EUR 788,834.52 (seven hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-four euros fifty-two cents).

4.- Change the total number of shares

5.- Subsequent amendments of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned changes.

6.- Change of the date of the Annual General Meeting for the second Thursday of the month of June at 2 p.m.

7.- Subsequent amendments the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned changes.

8.- Amendment of articles 3, 19 and 27 in order to change the reference to the law of 20 December 2002 by a reference to the law of 17 December 2010.

9.- Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting resolved to appoint Mrs Irina HEINTEL as chairman of the general meeting.

*Second resolution*

The meeting resolved to decrease of the capital by an amount of EUR 1,204,338 (one million two hundred and four thousand three hundred and thirty-eight euros) to bring it from its present amount of EUR 5,793,172.52 (five million seven hundred and ninety-three thousand one hundred and seventy-two euros and fifty-two cents) to EUR 4,588,834.52 (four million five hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-four euros fifty-two cents) by the absorption of the losses of the Company as of December 31, 2011 and by the cancellation of 48,582 (forty-eight thousand five hundred and eighty-two) shares without nominal value.

A copy of the annual accounts as of December 31, 2011, showing the said losses, will remain attached to the present deed.

*Third resolution*

The meeting resolved to proceed to an additional decrease of the capital by an amount of EUR 788,834.52 (seven hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-four euros fifty-two cents) to bring the capital to EUR 3,800,000 (three million eight hundred thousand euros) by the cancellation of 31,821 (thirty-one thousand eight hundred and twenty-one) shares and by the reimbursement to the sole shareholder of an amount EUR 788,834.52 (seven hundred and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-four euros fifty-two cents).

The meeting confers all powers to Board of Directors for proceeding to the reimbursement to the shareholder with respect to Article 69 of the law on commercial companies.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to exchange the remaining 153,293 (one hundred and fifty-three thousand two hundred and ninety-three) held by the sole shareholder shares for 38,000 (thirty-eight thousand) shares.

*Fifth resolution*

The meeting consequentially resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company has an issued capital of EUR 3,800,000 (three million eight hundred thousand euros) which is divided into 38,000 (thirty-eight thousand) shares without nominal value, all of which have been entirely subscribed and fully paid up."

*Sixth resolution*

The meeting resolves to change of the date of the Annual General Meeting for the second Thursday of the month of June at 2 p.m.

*Seventh resolution*

The meeting consequentially resolved to amend the first paragraph of Article 8 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 8. General meetings of Shareholders.**

8.1. The Annual General Meeting will be held in the municipality of the registered office of the Company on the second Thursday in the month of June in each year, at two o'clock (2 p.m.). If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

*Eighth resolution*

The meeting resolves to amend articles 3, 19 and 27 in order to change the reference to the law of 20 December 2002 by a reference to the law of 17 December 2010.

Article 3 will henceforth read as follows:

" **Art. 3. Objects.**

3.1 The purpose of the Company is to provide collective portfolio management services to Luxembourg and/or foreign Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS») authorised according to the Directive 2009/65/CE as amended and to other Luxembourg and foreign Undertaking for Collective Investments («UCI») not

covered by this Directive and for which the management company is subject to prudential supervision but which cannot be marketed in other Member States of the European Union under the Directive 2009/65/CE as amended.

3.2 The activity of collective portfolio management of unit trusts and investment companies namely includes the following functions:

3.3 Investment management. In this connection, the management company may, for the account of the UCITS and UCI it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by UCITS and UCI under management. This enumeration is not exhaustive.

3.4 Administration of UCITS and UCI. This function includes all activities listed under «Administration» in annex II of the law of 17 December 2010, i.e. namely (i) the valuation of the UCITS and UCI portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the UCITS and UCI, (iii) the maintenance of unit/share holder register, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

Marketing of the units/shares of the UCITS and UCI in Luxembourg and abroad.

3.5 The Company may perform any additional activity that it deems useful to its corporate object within the limits set out by the law of 10 August 1915 and by chapter 15 of the law of 17 December 2010 concerning UCI.

3.6 The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches."

Article 19 will read as follows:

**" Art. 19. Auditor.**

19.1. The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by an external and independent auditor in accordance with the Law of 17 December 2010.

19.2. The auditor shall be appointed by the next annual General Meeting and until his successor is elected. The appointed auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected."

Article 27 will read as follows:

**" Art. 27. Applicable law.** Save as otherwise stated in these Articles, the law of August 10, 1915 on Commercial companies and the law of 17<sup>th</sup> December 2010 concerning the undertakings of collective investment, shall apply."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Pardevant nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'"AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG" (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée en date du 9 mars 1987 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le n° 163 du 2 mai 1987.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 avril 2011 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1353 du 22 juin 2011.

L'assemblée a été présidée par Madame Irina HEINTEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (dûment désignée par les actionnaires).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a nommé comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence, que la totalité des 233.696 actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que l'actionnaire de la Société a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de

sorte que l'assemblée a été valablement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans qu'il ne soit nécessaire de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1.- Désignation d'un des mandataires comme Président de l'assemblée conformément à l'article 8.3. des statuts.

2.- Réduction du capital à concurrence du montant de EUR 1.204.338,- (un million deux cent quatre mille trois cent trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.793.172,52 (cinq millions sept cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-douze euros cinquante-deux cents) à EUR 4.588.834,52 (quatre millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-quatre euros cinquante-deux cents) par l'absorption des pertes de la Société au 31 décembre 2011 et par annulation de 48.582 (quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-deux) actions sans valeur nominale.

3.- Réduction de capital supplémentaire à concurrence d'un montant de EUR 788.834,52 (sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-quatre euros et cinquante-deux cents) pour porter le capital à EUR 3.800.000,- (trois millions huit cent mille euros) par l'annulation de 31.821 (trente et un mille huit cent vingt et une) actions et par remboursement aux actionnaires du montant de EUR 788.834,52 (sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-quatre euros cinquante-deux cents).

4.- Modification du nombre total d'actions.

5.- Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter les changements ci-dessus.

6.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

7.- Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts en vue de refléter les changements ci-dessus.

8.- Modification des articles 3, 19 et 27 des statuts en vue de remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 par une référence à la loi du 17 décembre 2010.

9.- Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de désigner Madame Irina HEINTEL comme Président de l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital à concurrence du montant de EUR 1.204.338,- (un million deux cent quatre mille trois cent trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.793.172,52 (cinq millions sept cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-douze euros cinquante-deux cents) à EUR 4.588.834,52 (quatre millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-quatre euros cinquante-deux cents) par l'absorption des pertes de la Société au 31 décembre 2011 et par l'annulation de 48.582 (quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-deux) actions sans valeur nominale.

Une copie des comptes annuels au 31 décembre 2011 faisant apparaître lesdites pertes, restera annexée aux présentes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une réduction de capital supplémentaire à concurrence d'un montant de EUR 788.834,52 (sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-quatre euros et cinquante-deux cents) pour porter le capital à EUR 3.800.000,- (trois millions huit cent mille euros) par l'annulation de 31.821 (trente et un mille huit cent vingt et une) actions et par remboursement à l'actionnaire unique du montant de EUR 788.834,52 (sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-quatre euros cinquante-deux cents).

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder au remboursement à l'actionnaire en respectant l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'échanger les 153.293 (cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-treize) actions restantes contre 38.000 (trente-huit mille) actions.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital.** La Société a un capital social émis de trois millions huit cent mille (€3.800.000,-) représenté par 38.000 (trente-huit mille) actions, sans désignation de valeur nominale entièrement souscrites et intégralement libérées.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

## **Art. 8. Assemblée Générale des Actionnaires.**

8.1. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit dans la municipalité du siège social, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un «jour ouvrable» signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 3, 19 et 27 des statuts en vue de remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 par une référence à la loi du 17 décembre 2010.

L'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

#### **« Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est la gestion des organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers, soit du type contractuelle ou du type entité légale («opc») autorisés conformément à la directive 2009/65/CE telle qu'amendée et en plus, les opc non couverts par la directive précitée et pour lesquels la société de gestion est soumise à la surveillance prudentielle mais dont les parts ne peuvent pas être distribués dans les autres pays membres de l'Union Européenne sous les provisions de la directive 2009/65/CE telle qu'amendée.

3.2 L'activité de gestion collective de portefeuille de fonds communs et de sociétés d'investissement inclues notamment les fonctions suivantes:

3.3 En connexion avec la gestion d'actifs, la société de gestion peut pour le compte des OPCVM et OPC qu'elle gère, (i) donner des conseils en investissement et prendre des décisions de gestion, (ii) passer des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer des valeurs mobilières et/ou autres actifs autorisés, (iv) exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPCVM ou OPC qu'elle gère. Cette énumération n'est pas exhaustive.

3.4 La fonction administration d'OPCVM et OPC inclut toutes les fonctions listées sous l'annexe II de la loi du 17 décembre 2010, c'est à dire notamment (i) l'évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, (ii) l'émission et le rachat des parts, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts, et (iv) enregistrement et conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

3.5 La société peut faire toute activité nécessaire pour accomplir son objet, tout en restant dans les limites du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

3.6 La société de gestion peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et dans ce but, établir des succursales.»

L'article 19 des statuts aura la teneur suivante:

#### **« Art. 19. Réviseur d'entreprises.**

19.1 La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un réviseur d'entreprises qui sera externe et indépendant tel que prévu par la loi du 17 décembre 2010.

19.2 Le Réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est nommé. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.»

L'article 27 des statuts aura la teneur suivante:

**« Art. 27. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. HEINTEL, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58610. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000666/261.

(120226948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.373.292,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NORGES BANK, a company governed by the laws of Norway, having its registered address at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway,

here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 May 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1698 (page 81458) on 27 July 2011 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time on 11 December 2012 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million two hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-eight Euros (EUR 1,241,988.-), so as to bring it from its current amount of four million one hundred and thirty-one thousand three hundred and four Euros (EUR 4,131,304.-) to five million three hundred and seventy-three thousand two hundred and ninety-two Euros (EUR 5,373,292.-), by creating and issuing one million two hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-eight (1,241,988) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of eleven million two hundred and twelve thousand two hundred and thirty Euros and fifteen Eurocents (EUR 11,212,230.15).

The New Shares are subscribed and fully paid up by NORGES BANK, prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim that NORGES BANK holds of an amount of fifteen million forty-six thousand seven hundred and seventy-eight Swiss Francs (CHF 15,046,778.-). The global contribution of fifteen million forty-six thousand seven hundred and seventy-eight Swiss Francs (CHF 15,046,778.-) for the New Shares, being equivalent to twelve million four hundred and fifty-four thousand two hundred and eighteen Euros and fifteen Eurocents (EUR 12,454,218.15) using the exchange rate CHF/EUR as at the date of the present resolutions (CHF 1.- for EUR 0.8277-), is allocated as follows: one million two hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-eight Euros (EUR 1,241,988.-) are allocated to the share capital of the Company and eleven million two hundred and twelve thousand two hundred and thirty Euros and fifteen Eurocents (EUR 11,212,230.15) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth be read as follows:

## " 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at five million three hundred and seventy-three thousand two hundred and ninety-two Euros (EUR 5,373,292.-) divided into five million three hundred and seventy-three thousand two hundred and ninety-two (5,373,292) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand Euro.

### *Prevailing version*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

NORGES BANK, une société de droit norvégien, ayant son siège social à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège,

ici représentée par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 17 décembre 2012.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "NBIM S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744, et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") n°1698 (page 81458) du 27 juillet 2011 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2012 par un acte établi par Maître Joseph Elvinger, prénommé, lequel n'a pas encore été publié au Mémorial C.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million deux cent quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (1.241.988,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cent trente-et-un mille trois cent quatre euros (4.131.304,- EUR) à cinq millions trois cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze euros (5.373.292,- EUR), par la création et l'émission d'un million deux cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.241.988) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de onze millions deux cent douze mille deux cent trente euros et quinze centimes d'euros (11.212.230,15 EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par NORGES BANK, prénommé, le seul associé existant de la Société.

De telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en nature consistant en une créance incontestée de NORGES BANK, d'un montant de quinze millions quarante-six mille sept cent soixante-dix-huit francs suisses (15.046.778,- CHF). La contribution globale de quinze millions quarante-six mille sept cent soixante-dix-huit francs suisses (15.046.778,- CHF) pour les Nouvelles Parts Sociales, correspondant à douze millions quatre cent cinquante-quatre mille deux cent dix-huit euros et quinze centimes d'euros (12.454.218,15 EUR) selon le taux de change CHF/EUR applicable à la date des présentes résolutions (1,- CHF pour 0,8277 EUR), est allouée comme suit: un million deux cent quarante-et-

un mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (1.241.988,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et onze millions deux cent douze mille deux cent trente euros et quinze centimes d'euros (11.212.230,15 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

**" 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à cinq millions trois cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze euros (5.373.292,- EUR) représenté par cinq millions trois cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze (5.373.292) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ six mille Euros.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61595. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I.THILL.*

Référence de publication: 2013001110/136.

(130000018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 51.964.965,50.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.403.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and entered in the Cayman Islands Register under number 54966 (the "Shareholder"),

hereby represented by M<sup>e</sup> Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hupah Investor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty-one million eight hundred and eighty-one thousand four hundred and seventy of the United-States of America and fifty cents dollars (USD 51,881,470.50), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 28 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 625 of 9 March 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.403 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 1 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2777 of 15 November 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-three thousand three hundred ninety-five dollars of the United-States of America (USD 83,395.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million eight hundred and eighty-one thousand four hundred and seventy of the United-States of America and fifty cents dollars (USD 51,881,470.50) to fifty-one million nine hundred and sixty-four thousand eight hundred sixty-five dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 51,964,865.50).

2 To issue sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class A shares (the "Class A Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class B shares (the "Class B Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class C shares (the "Class C Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class D shares (the "Class D Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class E shares (the "Class E Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class F shares (the "Class F Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class G shares (the "Class G Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class H shares (the "Class H Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class I shares (the "Class I Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of seven hundred fifty thousand five hundred fifty-five dollars of the United-States of America (USD 750,555.-) by the sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-three thousand three hundred ninety-five dollars of the United-States of America (USD 83,395.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million eight hundred and eighty-one thousand four hundred and seventy of the United-States of America and fifty cents dollars (USD 51,881,470.50) to fifty-one million nine hundred and sixty-four thousand eight hundred sixty-five dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 51,964,865.50).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class A shares (the "Class A Shares"), sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) class B shares (the "Class B Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class C shares (the "Class C Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class D shares (the "Class D Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class E shares (the "Class E Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class F shares (the "Class F Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class G shares (the "Class G Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class H shares (the "Class H Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class I shares (the "Class I Shares"), sixteen thousand six hundred seventy-nine (16,679) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The Shareholder declared to subscribe for sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class A Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class B Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class C Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class D Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class E Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class F Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class G Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class H Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class I Shares, sixteen thousand six hundred and seventy-nine (16,679) Class J Shares with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50) per share, with payment of a share premium in a total amount of seven hundred fifty thousand five hundred fifty-five dollars of the United-States of America (USD 750,555.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of eight hundred thirty-three thousand nine hundred and fifty dollars of the United-States of America (USD 833,950.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifty-one million nine hundred sixty-four thousand eight hundred sixty-five dollars of the United-States of America and fifty cents (USD 51,964,865.50) divided into ten million three hundred and ninety-two thousand nine hundred seventy-four (10,392,974) class A shares (the "Class A Shares"), ten million three hundred and ninety-two thousand nine hundred seventy-four (10,392,974) class B shares (the "Class B Shares"), ten million three hundred and ninety-two thousand nine hundred seventy-four (10,392,974) class C shares (the "Class C Shares"), ten million three hundred and ninety-two thousand nine hundred seventy-four (10,392,974) class D shares (the "Class D Shares"), ten million three hundred and ninety-two thousand nine hundred and seventy-three (10,392,973) class E shares (the "Class E Shares"), ten million three hundred and ninety-two thousand nine hundred seventy-three (10,392,973) class F shares (the "Class F Shares"), ten million three hundred and ninety-two thousand nine hundred seventy-two (10,392,972) class G shares (the "Class G Shares"), ten million three hundred ninety-two thousand nine hundred seventy-two (10,392,972) class H shares (the "Class H Shares"), ten million three hundred ninety-two thousand nine hundred seventy-two (10,392,972) class I shares (the "Class I Shares"), ten million three hundred ninety-two thousand nine hundred seventy-two (10,392,972) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) each, all of which fully paid up".

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre,  
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculée sous le numéro 54966 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique de Hupah Investor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante et un millions huit cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 51.881.470,50), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 625 du 9 mars 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.403 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2777 du 15 novembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 83.395,-) pour le porter de son montant actuel de cin-

quante et un millions huit cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 51.881.470,50) à cinquante et un millions neuf cent soixante-quatre mille huit cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 51.964.865,50).

2 Émission de seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16.679) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent cinquante mille cinq cent cinquante cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750.555,-) par le seul associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 83.395,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions huit cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 51.881.470,50) à cinquante et un millions neuf cent soixante-quatre mille huit cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 51.964.865,50).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé a déclaré souscrire seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie A, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie B, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie C, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie D, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie E, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie F, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie G, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie H, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie I, seize mille six cent soixante-dix-neuf (16679) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent cinquante mille cinq cent cinquante cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750.555,-) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de huit cent trente-trois mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 833.950,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société s'élève à cinquante et un millions neuf cent soixante-quatre mille huit cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 51.964.965,50), divisé en dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (10.392.974) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (10.392.972) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (10.392.972) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (10.392.972) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, toutes sont entièrement libérées».

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15348. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000921/226.

(120226793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**AubRiv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.871.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of November.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Acquisition Group, Inc., a company incorporated and organized under the laws of the United States of America, having its registered office at 5 Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, United States of America, registered with the State of California under number C1719620;

here represented by Mr Kees-Jan Avis, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies,

as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "AubRiv S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may also act as general partner of, and take general partner interests in, any Luxembourg corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*). Specifically, the corporation may subscribe "unlimited" shares in each of AGHR AubRiv SCA and GroupRiv AubRiv SCA and act as general partner of each of AGHR AubRiv SCA and GroupRiv AubRiv SCA.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- USD) represented by SEVENTEEN THOUSAND (17,000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2012.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of SEVENTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (17,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.00).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by the following managers:

- a) Mr. Sam SOTOODEH, businessman, born on 17 February 1957, in Iran, with professional address at 5, Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, United States of America;
- b) Mr. Timothy Russell NELSON, businessman, born on April 11, 1958, in the United States of America, with professional address at 14021 Brenan Way, Santa Ana CA 92705 United States of America;
- c) Ms. Virginia STRELEN, lawyer, born on May 30, 1977, Bergisch Gladbach, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Acquisition Group, Inc., une société de droit américaine dont le siège est établi à 5, Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, Etats- Unis d'Amérique enregistrée sous le numéro C1719620,

ici représentée par M. Kees-Jan Avis, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présents statuts pour l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "AubRiv S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également agir en tant qu'actionnaire commandité de, ou prendre des participation d'actionnaire commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. En particulier, la Société peut souscrire des actions dans AGHR AubRiv SCA et GroupRiv AubRiv SCA agir en tant qu'actionnaire commandité de AGHR AubRiv SCA et GroupRiv AubRiv SCA.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DIX SEPT MILLE DOLLARS (17.000,- USD) représenté par DIX SEPT MILLE (17.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN USD (1.- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DIX SEPT MILLE (17.000) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en

espèce, de sorte que la somme de DIX SEPT MILLE DOLLARS (USD 17.000,-) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Monsieur Sam SOTOODEH, homme d'affaires, né le 17 février 1957, en Iran, avec adresse professionnelle au 5, Hutton Centre Drive, Ste. 888, Santa Ana CA 92707, Etats Unis d'Amérique;

b) Monsieur Timothy Russell NELSON, né le 11 avril, 1958 en aux Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 14021 Brenan Way, Santa Ana CA 92705 Etats Unis d'Amérique;

c) Madame Virginia STRELEN, juriste, né le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

2. L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Avis, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57164. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001494/368.

(130001375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

### **Erlielux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 173.820.

#### **STATUTS**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Erik EBRAERT, docteur en médecine, domicilié à B-1700 Dilbeek, Rondenbosstraat 19, né à Baardegem le 29 octobre 1949;

2.- Madame Godelieve GROENWEGHE, ophtalmologue, domiciliée à B-1700 Dilbeek, Rondenbosstraat 19, née à Berchem le 13 novembre 1951;

Tous deux ici représentés par Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé qui resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituée et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement, le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La société a également pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, le développement, la réalisation, de même que la location, la vente ou la gestion de tout type d'immeubles et tous services ou opérations y relatifs.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "ERILIELUX S.à.r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre de parts souscrites
- 1, Erik EBRAERT, susmentionné . . . . .	50 parts
- 2, Godelieve GROENWEGHE, susmentionnée . . . . .	50 parts
TOTAL: cent parts . . . . .	100 parts

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Erik EBRAERT, prénommé;
  - Monsieur Kris GOORTS, né le 17 mars 1972 à Leuven (B) demeurant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg;
  - Monsieur Frederik ROB, né le 29 décembre 1976 à Ostende (B) demeurant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Erik Ebraert, Godelieve Groenweghe, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60681. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000823/182.

(130000129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Tele2 Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 112.873.

In the year two thousand and twelve, on the twelve of November.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"S.E.C. Finance S.A.", a public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) in Luxembourg under number B 104.730 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Virginie Pierru, notary's clerk, with professional address at L-2740 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 November, 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of "Tele2 Finance Luxembourg S.A.", having its registered office at 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 112.873 and incorporated by a deed of the undersigned notary on December 20<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial, Recueil Spécial C, on March 16<sup>th</sup>, 2006, under number 554 (the "Company"), and which articles of association (the "Articles") have been restated for the last time on April 15<sup>th</sup>, 2010 by a deed of the undersigned notary and published in the Memorial, Recueil Spécial C, on June 3<sup>rd</sup>, 2010, under number 1158.

II. That the share capital of the Company currently amounts to thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

III. That the Sole Shareholder declares that it had full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Consider the change of the corporate purpose of the Company into "The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, financing activities, acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings." and the subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the Company's articles of association;

2. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the sole resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder changes the corporate purpose of the Company and amends the first paragraph of article 3 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 3.** "The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, financing activities, acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings."

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred forty euros (EUR 1,140.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le douze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«S.E.C. Finance S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.730 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Mme Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule et l'unique associée de la société anonyme «Tele2 Finance Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.873 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mars 2006, sous le numéro 554 (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 avril 2010 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 juin 2010 sous le numéro 1158.

II. Le capital social de la Société est actuellement de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III. Que l'Associée Unique déclare avoir eu connaissance complète de l'ordre du jour avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social comme suit: «L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, activités financières, acquisition et détention de participations au Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société.

2. Divers.

V. Le comparant, en qualité d'Associée Unique, prend l'unique résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'Associée Unique modifie l'objet social et modifie par conséquent le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, activités financières, acquisition et détention de participations au Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.»»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent quarante euros (1.140,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53698. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2013001336/106.

(120226637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**ARMADEGE Benelux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9946 Binsfeld, 34, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 173.813.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Véronique SOUBIELLE, directeur commercial, née le 2 avril 1957 à Paris (France) (matr: 1957 0402 660), demeurant à L-9946 BINSFELD, 34, Duarrefstrooss;

2. Monsieur Jérôme SOUBIELLE, directeur technique, né le 26 juillet 1960 à Suresnes (France) (matr: 1960 07 26 733), demeurant à L-9946 BINSFELD, 34 Duarrefstrooss;

3. La société ARMADEGE, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social en France, au 4 rue des Vieux Chemins, 78930 GOUSSONVILLE, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Véronique SOUBIELLE, gérante, préqualifiée, RCS Versailles 504 674 268;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de produits et de services commerciaux tel que: vente de logiciels, vente de maintenance de logiciels, vente à distance d'articles de sport et de loisir, vente de prestations de services commerciaux, vente de services intra-groupe (maintenance informatique, assistance en matières commerciale, administrative et de gestion), coaching de Managers et de leurs collaborateurs.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination ARMADEGE Benelux.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 50 000 Euros (cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euros (cent euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Véronique Soubielle, préqualifiée, une part sociale .....	1
2) par Jérôme Soubielle, préqualifié, une part sociale .....	1
3) par la société ARMADEGE, préqualifiée, quatre cent quatre vingt dix huit parts sociales .....	498
Total: cinq cents parts sociales .....	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un gérant non rémunéré à ce titre, associé, nommé par l'assemblée des associés, qui fixe ses pouvoirs. Il peut à tout moment être révoqué par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataire de la société, le gérant ne contracte en raison de sa fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; il ne sera responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### **Evaluation des frais**

**Art. 20.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cents Euros.

### *Déclarations*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les porteurs de parts représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Est nommée gérante de la société avec pouvoir de l'engager par sa signature Mademoiselle Véronique SOUBIELLE, préqualifiée;

L'adresse de la société est fixée à L-9946 BINSFELD, 34, Duarrefstrooss.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Véronique SOUBIELLE, Jérôme SOUBIELLE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 1 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000655/112.

(120226985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue à Strassen le 14 décembre 2012*

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 14 décembre 2012, les Administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat, ce qui suit:

*1. Conseil d'administration*

- la démission de Monsieur Ivo Furrer en tant que membre du Conseil d'administration;
- la nomination par voie de cooptation, conformément à l'article 7 des Statuts, de Monsieur Nils Frowein, de nationalité allemande, né à Wuppertal (Allemagne) le 14 mai 1964 et demeurant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zurich (Suisse), en tant que membre du Conseil d'administration jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

*2. Délégués à la gestion journalière*

- la démission de Messieurs Carlo Mersch, Jean-Paul André-Dumont et Rolando Alfieri en tant que délégués à la gestion journalière;
- la nomination de Monsieur Alessandro Tulli, de nationalité italienne, né à Rome (Italie) le 12 mai 1977 et demeurant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zurich (Suisse), en tant que délégué à la gestion journalière et membre du Comité de Direction pour une durée indéterminée.

Conformément aux articles 11 et 12 des Statuts et suivant la "politique de signatures" telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2012, la Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme

Javier Lastra

Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2013004317/30.

(130003404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**Ideas Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.935.

- Mesdames Laurence Mostade et Natalia Venturini ont remis leur démission de leur mandat d'Administrateur par lettre déposée au siège social.

- Fin-Contrôle a remis sa démission de son mandat de commissaire aux comptes par lettre déposée au siège social. Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2013005392/11.

(130005318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---